

CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC
(selon l'article GNI du règlement national de sécurité)

ETABLISSEMENTS INSTALLEES DANS UN BATIMENT :

- J Structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées (7)
- L Salles d'audition, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usages multiples
- M Magasins de vente, centres commerciaux
- N Restaurants et débits de boissons
- O Hôtels et pensions de famille
- P Salles de danse et salles de jeux
- R Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement (8)
- S Bibliothèques, centres de documentation (2)
- T Salles d'expositions
- U Établissements sanitaires
- V Établissements de culte
- W Administration, banques, bureaux
- X Établissements sportifs couverts
- Y Musées

ETABLISSEMENTS SPECIAUX :

- PA Établissements de plein air
- CTS Chapiteaux, tentes et structures (4)
- SG Structures gonflables
- PS Parcs de stationnement couverts
- GA Gares (5)
- OA Hôtels-restaurants d'altitude (5)
- EF Établissements flottants (6)
- REF Refuges de montagne

(1) Remplacé par arrêté du 7 juillet 1983.

(2) Modifié par arrêté du 11 novembre 1989.

(3) Ajouté par arrêté du 23 janvier 1985.

(4) Remplacé par arrêté du 23 janvier 1985.

(5) Ajouté par arrêté du 10 juillet 1987.

(6) Ajouté par arrêté du 10 novembre 1994.

(7) Ajouté par arrêté du 19 novembre 2001 (JO du 6 février 2002).

(8) Modifié par arrêté du 13 janvier 2004 (JO du 14 février 2004).